



TOULOUSE IMMOBILIER

Honoraires à compter du 1/06/2023

Montants TTC (T.V.A de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la vérification du profil financier de l'acquéreur, Le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Conformément à la réglementation, **Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**

| Prix Net Vendeur en Euros | Montant TTC des Honoraires en Euros |
|---------------------------|-------------------------------------|
| De 0 à 49.999 € | 5.000 € ttc |
| De 50.000 € à 79.999 € | 6.000 € ttc |
| De 80.000 € à 99.999 € | 8.000 € ttc |
| De 100.000 € à 149.999 € | 10.000 € ttc |
| De 150.000 € à 199.999 € | 14.000 € ttc |
| De 200.000 € à 299.999 € | 18.000 € ttc |
| De 300.000 € à 399.999 € | 24.000 € ttc |
| De 400.000 € à 499.999 € | 29.000 € ttc |
| Au-delà de 500.000 € | 6 % ttc |

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 1/06/2023 et du mandat numéro 14530.

- Le paiement des honoraires de l'agence est à la charge de l'acquéreur, sauf dérogation spéciale approuvée par les parties.
- Ces taux ou prix s'entendent comme référence pour les affaires usuelles. Les dossiers spécifiques ou faisant appel à des moyens particuliers peuvent faire par dérogation l'objet d'honoraires contractuellement débattus, soit supérieur soit inférieur au présent barème.
- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial